



EXAMEN D'ENTRÉE

EXERCICE D'EXPRESSION PERSONNELLE

DURÉE : SUR UNE JOURNÉE

En s'appuyant sur divers documents et/ou objets de réflexion et de travail transmis le matin de l'examen d'entrée, le candidat a une journée pour réaliser un carnet – fourni par l'école – dans lequel il entremêlera formes plastiques (dessin, collage, peinture, etc.) et contenus textuels. Ce carnet d'expression permet au candidat de rendre compte de l'approche personnelle et singulière qu'il porte sur le sujet et le contexte avec lequel il doit composer.

Remis en fin de journée pour être évalué, le carnet sert également de support aux échanges lors de l'entretien avec le jury.

ENTRETIEN

DURÉE : 25 MINUTES

Temps de rencontre et d'échange entre le candidat et un jury composé d'enseignants, cet entretien a pour objet d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à intégrer l'école. Une attention particulière est portée à la créativité, à la curiosité et à l'ouverture d'esprit des candidats.

Au cours de l'entretien, le candidat s'appuie sur la présentation de :

1. L'EXERCICE D'EXPRESSION PERSONNELLE, finalisé ou en cours de réalisation, pour rendre compte de l'approche personnelle qu'il a choisi de développer par rapport au sujet et au contexte donnés ;
2. UN ENSEMBLE DE RECHERCHES ET DE CURIOSITÉS, pour faire partager ses centres d'intérêt, donner à voir ses expérimentations, qu'elles soient à l'état d'ébauches ou de travaux réalisés. Ces éléments peuvent être de nature très diverse (dessin, peinture, texte, sculpture, installation, photographie, vidéo, forme numérique, son, etc). Les éléments présentés au jury pourront résulter de recherches réalisées dans un cadre dirigé (cours d'arts plastiques du lycée, cours du soir, stages artistiques, etc.) mais également, et de manière privilégiée, être le fruit d'expérimentations "libres", conduites de manière autonome par le candidat, hors de tout encadrement. Les réalisations originales sont préférables à leur reproduction ; cependant, les travaux trop volumineux et/ou non

transportables peuvent être présentés sous forme de documents photographiques, vidéographiques ou sonores.

ANGLAIS / TEST DE COMPRÉHENSION

DURÉE : 1H

A partir de différents documents (textes et/ou audios), le test vise à évaluer le niveau de compréhension et d'expression en langue anglaise des candidats.

NOTATIONS ET RESULTATS

Les candidats ayant obtenu la moyenne la plus élevée sont déclarés admis, sous réserve de l'obtention du baccalauréat, au prorata des places disponibles en 1^{ère} année.

Les résultats sont affichés dans le mois qui suit l'examen d'entrée à l'ESACM et sur le site internet. Ils peuvent être transmis par téléphone. Par contre, les notes et appréciations ne seront communiquées qu'au seul candidat qui se présentera au secrétariat pédagogique. Aucune photocopie du procès-verbal ne sera délivrée. Une notification des résultats est envoyée par courrier à chaque candidat.

Les réalisations effectuées lors de l'épreuve d'expression personnelle sont à la disposition des candidats qui souhaitent les récupérer pendant un mois à compter de l'annonce des résultats. Au-delà de cette date, la conservation des réalisations ne peut être assurée.

COURS PRÉPARATOIRES

Pour se préparer aux examens d'entrée des écoles supérieures d'art et à la constitution du dossier de travaux personnels, l'ESACM propose aux lycéens de suivre pendant l'année scolaire des cours préparatoires (samedi après-midi d'octobre à mai) ou un stage intensif (2 dates proposées au printemps). Informations et formulaire d'inscription sur WWW.ESACM.FR